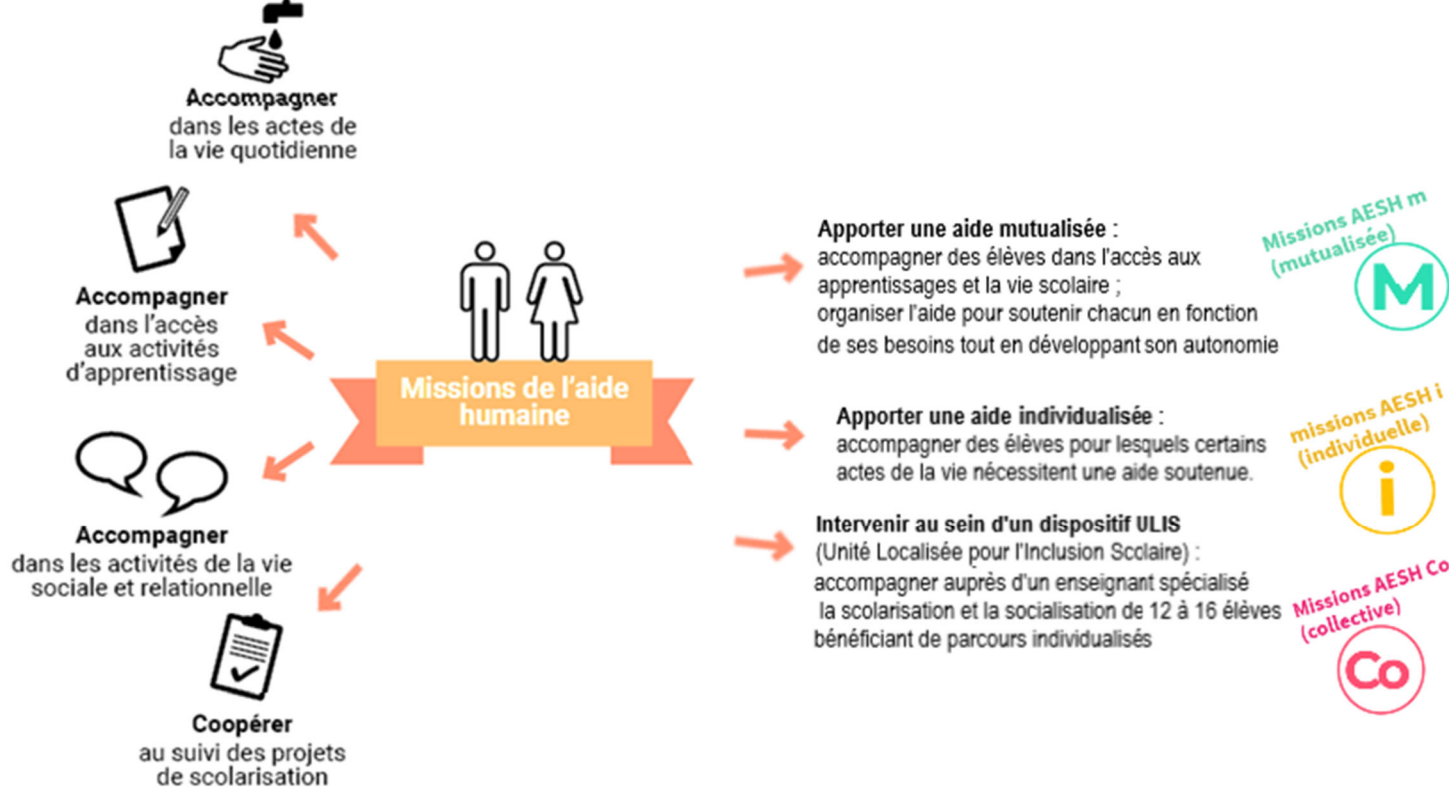


La fonction d'accompagnant d'élèves en situation de handicap peut vous intéresser !

Comment devenir AESH dans les Bouches-du-Rhône ?

Les missions :



Le contrat :

- Il s'agit d'un contrat de droit public de 3 ans pour une quotité de travail de 24H en écoles, collèges et lycées ;
- La durée de travail est de 41 semaines : 36 semaines auprès des élèves plus l'équivalent de 5 semaines hors présence des élèves pour la concertation avec les enseignants, des formations, la participation aux réunions pédagogiques, les réunions de régulation du PIAL, le(s) entretien(s) équipe pédagogique-famille, la prise en compte des heures supplémentaires effectuées à l'occasion de sorties, voyages ou projets pédagogiques.
- Ce contrat est renouvelable une fois.
- Au terme des 6 ans, l'AESH se voit proposer un contrat à durée indéterminée sous réserve de ses états de service.
- Lors de votre nomination, vous serez affecté(e) au sein d'un P.I.A.L (pôle inclusif d'accompagnement localisé) qui est un groupement d'écoles et/ou établissements du second degré d'un secteur géographique proche de votre domicile. Vous exercerez vos missions dans un ou deux établissements de ce PIAL, votre lieu d'exercice peut évoluer en fonctions des besoins.
- Le salaire : 860€ net pour un contrat de 24h avec possibilité de contrat complémentaire auprès des collectivités territoriales pour assurer l'accompagnement d'élèves sur les temps cantine. (hors indemnité de zone de résidence ou SFT)

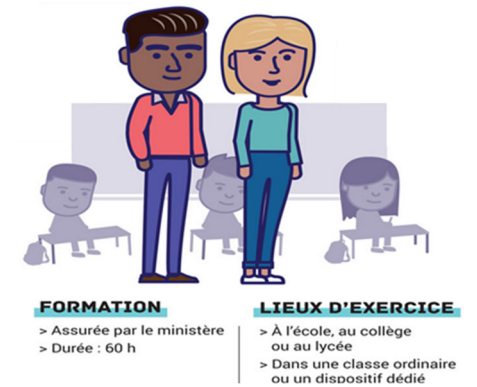
Plus d'informations ? découvrez le guide mobile AESH 13 :



<https://view.genial.ly/60d9dbc083b8480ded4e2c0f>

Le profil :

- Être à l'écoute, empathique, patient(e)
- Avoir de l'intérêt pour le travail auprès d'enfants et adolescents
- Savoir travailler en équipe
- S'intéresser aux besoins des élèves en situation de handicap
- Être désireux de se former, s'informer, se questionner



Les conditions :

Pour être recruté AESH, vous devez justifier d'une des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Détenir un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 (nouvelle nomenclature), ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme.

et remplir les conditions générales de recrutement applicables à tous les agents non-titulaires de l'État :

- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un casier judiciaire vierge ou portant des mentions compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Avoir les conditions d'aptitudes physiques requises pour cet emploi

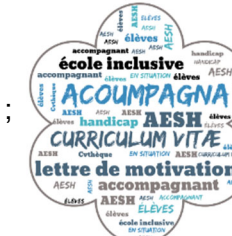
Le recrutement ? C'est ici :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/acompagna-recrutement-aesh-13>



Déposez votre dossier de candidature sur cette application « Acompagna » avec :

- votre CV ;
- Une lettre de motivation ;
- Les autres pièces justificatives éventuelles ;



Des commissions de recrutement sont organisées tout au long de l'année. Les besoins à couvrir sont permanents.